



LE PONT SUPÉRIEUR - Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant
Bretagne - Pays de la Loire
www.lepontsuperieur.eu

MUSIQUE / DNSPM MUSIQUES TRADITIONNELLES – RENNES
Promotion 2021-2024 – dossier de candidature au concours d'entrée
AIRES CULTURELLES BRETONNES ET PAYS CELTIQUES

→ Ce dossier de candidature est composé :

- d'une partie administrative à compléter (p. 1-7)
- d'une partie détaillant les modalités du concours (p. 8)

→ Vous pouvez compléter ce dossier directement dans le PDF numérique

INFORMATIONS PERSONNELLES

INSTRUMENTS/VECTEURS D'EXPRESSION :

Photo d'identité
3,5 x 4,5 cm

Nom :

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Pseudonyme (facultatif) :

Date de naissance :

Âge :

Lieu de naissance // Pays :

Ville :

CP :

Nationalité :

Genre (femme/homme/non-binaire) :

Situation familiale: célibataire marié/mariée pacsé/pacsée union libre veuf/veuve

Nombre d'enfants à charge :

Profession du ou des représentants légaux :

N° INE (n° BEA sur le relevé de note du bac : 10 caractères + 1 clé) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Portable :

Courriel :

Personne à prévenir en cas d'urgence (prénom, nom, téléphone) :

ÉTUDES MUSICALES

L'entrée au Pont Supérieur dans la formation de musiques traditionnelles n'est pas conditionnée par l'obtention du DEM, stricto sensu. Même s'il est préférable d'avoir validé un diplôme de fin d'études initiales en conservatoire, les candidates et candidats peuvent s'inscrire au concours d'entrée à condition que leurs niveaux de pratique instrumentale et de culture en musiques traditionnelles le permettent.

En cas de candidate/candidat passant le DEM: si celui-ci est validé partiellement ou non passé à la date du concours : joindre les justificatifs une fois les UV obtenues. Toute candidate et tout candidat peut être admis à concourir l'année de passage de l'UV dominante du DEM. En cas de réussite au concours d'entrée du Pont Supérieur, une attestation d'obtention de cette UV sera à fournir lors de l'inscription définitive.

En cas de parcours hors conservatoire, une commission statuera sur les documents attestant d'une pratique artistique et des formations suivies. La candidate ou le candidat enverra avec son dossier une vidéo de 10' maximum présentant des œuvres représentatives de sa pratique à l'adresse suivante : pfernandez@lepontsuperieur.eu (plusieurs séquences possibles).

Année d'obtention	Diplômes obtenus	Discipline	Établissement

Observations éventuelles :

ÉTUDES GÉNÉRALES

Baccalauréat : oui non

Série :

DAEU : oui non

Capacité en droit : oui non

Année d'obtention :

Établissement :

→ Merci de nous transmettre vos résultats dès leur obtention.

→ Étudiantes et étudiants étrangers merci de prendre contact avec Le Pont Supérieur au +33 (0)2 30 96 20 10

ÉTUDES SUPÉRIEURES

Êtes-vous détenteur/détentrice d'une licence musicologie (ou autre avec option musique)?

oui non

Si oui, merci de cocher la ou les années validées :

L1 L2 L3

Merci d'indiquer également la dernière année d'inscription dans des études supérieures ou universitaires (autre que musicologie ou option musique), même si elles n'ont pas abouti à un diplôme :

Année d'obtention	Diplômes obtenus	Discipline	Établissement

Langue pratiquée :

Niveau :

Langue pratiquée :

Niveau :

Langue pratiquée :

Niveau :

Langue pratiquée :

Niveau :

Observations éventuelles :

ACTIVITÉS MUSICALES

Quelles sont vos principales activités musicales (instruments principaux et autres pratiques) ?

Autres études musicales :

Envisagez-vous la préparation d'un diplôme d'enseignement (diplôme d'état et/ou diplôme universitaire de musicien intervenant) ? Oui Non

Activités extra-musicales :

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Activités rémunérées, actuelles ou prévues, en parallèle à vos études au Pont Supérieur (y compris activités non musicales).

Êtes-vous intermittente ou intermittent du spectacle ? oui non

Nature de l'emploi (pour les cours précisez la discipline et les niveaux)	Durée hebdomadaire	Employeur	Depuis (mm/aaaa)

Observations éventuelles :

→ Si vous êtes candidate ou candidat dans d'autres établissements supérieurs de formation, merci d'indiquer lesquels :

COMMENT AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DU PONT SUPÉRIEUR ?

→ plusieurs réponses possibles

- professeur institution (CRR, DRAC) annonce dans la presse collège, lycée
 artiste site internet réseaux sociaux autre, précisez :

Observations éventuelles :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné/soussignée (nom, prénom) :

- certifie l'exactitude des informations renseignées dans ce dossier

Fait à :

le :

Signature :



ENVOI DU DOSSIER ADMINISTRATIF

→ Le dossier de candidature complet, **accompagné des pièces administratives** est à renvoyer par voie postale avant le **19 mars 2021** cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Objet : candidature DNSPM – Musiques traditionnelles

LE PONT SUPÉRIEUR
Pierrick Hernandez - Service scolarité DNSPM
74 E Rue de Paris,
35000 RENNES

PIÈCES À JOINDRE :

- Ce dossier de candidature dûment rempli et signé;
- Lettre exposant votre motivation et vos objectifs personnels;
- Un Curriculum Vitae;
- Photocopie du baccalauréat ou équivalent (DAEU, capacité de droit);
- Photocopie des diplômes universitaires;
- Licence de musicologie :
 - o obtenue : photocopie diplôme et relevés de notes des 6 semestres
 - o en cours : photocopie relevés de notes des semestres obtenus
- Si concerné, attestation du DNOP, du DEM complet ou des UV du DEM obtenues ou dates prévisionnelles du passage des différentes UV;
- Photocopies d'autres diplômes musicaux et généraux;
- Une photo d'identité récente à coller sur la première page du dossier;
- Photocopie d'une pièce d'identité officielle (carte d'identité ou passeport);
- Un chèque de 45 € à l'ordre du Trésor Public correspondant à vos droits d'inscription à l'audition (non remboursables - merci d'inscrire votre nom-prénom au dos du chèque ainsi que l'intitulé de la formation);

Si vous souhaitez faire une demande de validation des acquis, merci de nous contacter: 02 30 96 20 11

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU REÇU HORS DÉLAI NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.
MERCİ DE BIEN LIRE LES PAGES SUIVANTES DÉCRIVANT LES MODALITÉS D'ÉPREUVES.**

MODALITÉS DU CONCOURS D'ENTRÉE

RAPPEL DU CALENDRIER :

- Date limite de dépôt des candidatures: vendredi 19 mars 2021
- Épreuves écrites à distance: samedi 17 avril 2021 de 10h à 17h
- Épreuves instrumentales/vocales suivies d'un entretien: du lundi 3 au vendredi 7 mai 2021
- Résultats d'admission: lundi 17 mai 2021 sur le site internet www.lepontsuperieur.eu
- Date limite de confirmation pour les reçus: lundi 28 juin 2021

A – ÉPREUVES ÉCRITES À DISTANCE

Les épreuves écrites seront réalisées à distance le **17 avril 2021** et nécessiteront **impérativement une connexion internet**. Un lien sur lequel vous trouverez les sujets d'épreuves vous sera envoyé par mail le samedi 17 avril à 10h*. **Vos productions écrites seront à renvoyer le jour même au plus tard à 17h au format PDF.**

*en cas de non-réception, merci d'appeler le Pont Supérieur jusqu'à 12h au 02 30 96 20 17 / 06 29 84 72 69

Commentaire écrit d'un texte : Après la lecture d'un texte de 15 lignes, vous aurez à en faire une courte synthèse et à répondre à des questions portant sur le sujet musical abordé.

Analyse/commentaire d'écoute : 3 ou 4 extraits du monde des musiques traditionnelles à commenter.

B – ÉPREUVES INSTRUMENTALES ET/OU VOCALES SUIVIES D'UN ENTRETIEN EN PRÉSENTIEL

Du 3 au 7 mai 2021 à Rennes – une convocation vous sera envoyée le cas échéant

- **Instrumentale et/ou vocale individuelle et en groupe (maximum 5 personnes):** le candidat ou la candidate présente un programme de 30 minutes composé de pièces de son aire culturelle de référence et d'autres aires éventuellement pratiquées. Le jury choisit parmi ce programme les pièces interprétées. Cette épreuve n'excédera pas 20 minutes. **IMPORTANT:** le jour des auditions, les candidates et candidats apporteront leur programme des œuvres présentées en 5 exemplaires en mentionnant sur la première page leur nom, prénom et instruments/vecteurs d'expression.
- **Réappropriation:** les candidats et candidates sont regroupés en ensemble de plusieurs musiciennes et musiciens et, d'après un enregistrement remis au moment de l'épreuve, préparent en loge une courte pièce durant 1h ; ils devront ainsi s'approprier le morceau proposé et en préparer collectivement un arrangement. Ce travail sera restitué devant le jury. Un court commentaire avec le jury suit cette restitution.
- **Entretien avec le jury** portant sur les motivations, le parcours et le projet des candidates et candidats (15 minutes).

Contact :

Marc CLERIVET (renseignements pédagogiques) – 06 35 11 55 62 / mclerivet@lepontsuperieur.eu

Pierrick HERNANDEZ (administration) – 02 30 96 20 17 / 06 29 84 72 69 - phernandez@lepontsuperieur.eu

Informations générales sur le dispositif de recrutement

Dans le cadre des priorités fixées par le Ministère de la Culture en matière d'égalité, Le Pont Supérieur est engagé dans la diffusion d'une culture de l'égalité auprès des étudiantes et étudiants, de l'ensemble des équipes administrative, pédagogique, artistique et de ses partenaires pour lutter contre les stéréotypes et ouvrir le champ des carrières par la mise en œuvre d'une charte éthique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidates et candidats, des agentes et agents, des enseignantes et enseignants, des étudiantes et étudiants qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement. <https://www.allodiscrim.fr>

Prise en compte des difficultés des étudiantes et des étudiants dans le cadre de la crise sanitaire actuelle

Les étudiantes et étudiants qui seraient dans l'impossibilité matérielle de satisfaire aux aménagements des modalités d'évaluation des formations et d'admission en formation, et/ou de réaliser concrètement les exercices en raison des contraintes sanitaires en vigueur (confinement notamment) sont invités à se signaler auprès de Monsieur Pierrick Hernandez, chargé de scolarité à l'adresse suivante : phernandez@lepontsuperieur.eu. Des modalités adaptées pourront être proposées au cas par cas en fonction de la situation.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.